Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02 CONCERNANT L'UTILISATION DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

Lors de la séance ordinaire tenue le 1er mars 2021, le Conseil a adopté le règlement numéro 2021-02 concernant l'utilisation de la patinoire extérieure.

L'objet de ce règlement est de modifier les heures d'utilisation de la patinoire.

Les membres du conseil ayant en main le règlement, il y aura dispense de lecture.

Le règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca .

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 2e jour du mois de mars 2021.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière